



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 28 février 2022, 13 h 30.

NOMINATION D'UNE PERSONNE AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE FRANÇAIS

CONSIDÉRANT les articles 3, 10 et 65 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres à l'emploi de l'Université du Québec à Trois-Rivières (27 juin 2017);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-CX726-03.02.02-R5096 (25 octobre 2021) relative à la description de fonctions du poste de direction de l'École internationale de français et à la nomination des membres du comité de sélection pour le choix de la personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur à la recherche et au développement et du vice-recteur aux ressources humaines;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Amélie Hien à titre de directrice de l'École internationale de français;
2. de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail, la date d'entrée en fonction et la rémunération d'Amélie Hien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du comité exécutif.